



demande de garde de notre petit fils

Par **daysi**, le **21/06/2019** à **13:15**

bonjour mon ptits fils de 11 ans es placé depuis plusieurs années suite a une negligence de ses parents ..l année derniere celui ci a perdu sa maman ..ma belle fille..depuis qu il es tout petit nous avons créé un lien avec ce petit bout...a sa demande nous nous sommes tournés vers les services sociaux pour pouvoir l heberger..mais ils nous ont refusé sa garde car le papa si oppose...il faut savoir que le papa a des antécédents psychiatriques et il est impossible pour lui d avoir la garde de ses enfants...le petit loulou a etait separé de ses freres et a été placé avec des ados de 14 ans ..17 ans ..depuis mon petit bout a perdu tout sourire /il es effacé ..en pleurs quand il m appelle au téléphone..nous avons l impression d avoir un dialogue de sourd avec ses services sociaux....

Par **youris**, le **21/06/2019** à **13:57**

Bonjour,
Vous devez faire une demande auprès du juge aux affaires familiales pour obtenir la garde de votre petits fils.
Salutations